

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 1 (1892)
Heft: 12

Rubrik: Internationale Fremdenliste hoher und höchster Personen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il y a ballottage pour un membre.
Section Grison: 41 membres; bulletins ren-
trés 22, majorité absolue 12.

Sont élus: MM. Holsboer par 18 voix.

Gengel » 16 »
Gredig fils » 16 »

Section Valais: 10 membres; il n'est rentré
qu'un seul bulletin de vote portant les noms de
MM. Joseph Seiler à Zermatt, Joseph Escher à
Brigue et Joseph de Grigono à St. Maurice. A
moins d'oppositions formulées dans la huitaine,
ces Messieurs seront considérés comme élus.

La réclame et le charlatanisme.

III

En continuant notre épitre du numéro 11 con-
cernant les différentes sortes de moyens de réclame,
nous parlerons aujourd'hui de la façon et de la
manière par laquelle ceux-ci cherchent à s'introduire
chez les hôteliers. Si dans le titre nous nous
servons de l'expression de charlatanisme, c'est à
cause que nous devons employer involontairement
ce mot ça et là dans la dissertation de ce sujet
comme qualification due, cependant toujours dans
le sens qu'il se rapporte non pas à l'objet traité
ou à l'entreprise en général, mais exclusivement
à la manière de se procurer des annonces.

Il serait très difficile, même impossible, de
limiter exactement entre la bonne et la mauvaise
réclame; car la réclame est en partie individuelle:
Ce qui paraît être du charlatanisme à l'un, est
très estimé de l'autre; car c'est la foi qui sauve
aussi dans ce cas, et le chemin qui soi-disant
mène au paradis terrestre nous est fait souvent
si glissant qu'on « tombe dedans » sans le vouloir.
Quelqu'un qui, il est vrai, s'occupe aussi d'annonces,
mais dans le jugement important duquel on peut
avoir confiance en ce domaine, donna un jour
pour toute réponse expressive à la question,
jusqu'à quel point allait la bonne réclame et où
commençait le « charlatanisme »: « Les entreprises
réelles de réclames cherchent leurs annonces par
écrit, mais le charlatanisme en annonces voyage ».
Il motivait sa révélation en disant que l'hôtelier
à complètement la main libre quand on lui demande
des annonces par écrit; mais, au contraire, que
les courtiers d'annonces ne le laisse souvent pas
plus tôt tranquille qu'il leur ait remis un ordre.
La fondation n'est pas mal; car on peut prouver
suffisamment qu'il y a des ordres qui sont donnés
simplement pour être quitte de l'éloquent charlatan.

Aussi vrai qu'il est peut-être, ce dicton nommé
ci-dessus, aussi désignatif qu'il est pour l'entreprise
de celui qui l'a fait; car depuis lors on s'est
aperçu que lui de même, en qualité de rédacteur
d'un journal, il faisait *voyager* pour les annonces
de son journal.

Passons au thème que nous nous sommes
proposé et examinons un nombre de ces circulaires
d'annonces (nous en avons lu plus de 1000 de
différentes sortes et nous avons sorti les « meilleures »)
nous ne pouvons pas comprendre même dans la
première que nous avons devant nous, comment
le rédacteur d'un *Hôtel-Guide* qui promet d'adresser
spécialement et personnellement les étrangers aux
hôtels qui inséreront, peut accomplir sa promesse.
De même il nous est incompréhensible, comment
une personne d'un parfait enthousiasme en son
ouvrage d'annonces peut demander de l'hôtelier
de soutenir son entreprise « patriotique ». Un
autre encore, qui d'ailleurs promet de faire même
plus, maudit tous les journaux comme n'ayant
aucune valeur au point de vue des annonces et il
écrit naïvement: « Un almanach d'adresses » a
toujours la même valeur, même après 15 ans;
s'il y avait encore ajouté: « comme maculature »,
alors le bonhomme pourrait encore avoir à moitié
raison.

Un quatrième pense que, si son bulletin de
souscription pour son livre d'adresses restait sans
réponse et que si l'on refusait son livre après ré-
ception, qu'il aurait le droit pour sa part de taxer
tel hôtel d'après cette manière d'agir.

« J'espère que vous recevrez amicalement mon
voyageur, car voilà l'aune, d'après laquelle je me
permettrai de taxer votre maison: voilà ce qui
est dit dans la cinquième lettre que vous sortons
parmi les meilleures. Voilà qui n'est d'ailleurs
pas naïf, mais plutôt arrogant, — mais cela ne
fait rien, ça ne « prend » pas. Ce qu'il y a de
singulier et en même temps d'offensant pour
l'hôtelier, c'est de penser que ce dernier, tout ex-
périmenté et exercé qu'il soit en pareilles choses,
puisse « donner dans le panneau » par de telles
phrases.

Un monsieur se précipite dans le bureau en
saluant gracieusement: « Juten Morjen », « bon jour »,
ou « good morning », c'est égal; « je suis le ré-
présentant tel et tel et j'ai à vous recommander
une nouvelle entreprise qui dépasse toutes les
autres fondées jusqu'aujourd'hui. Comment pouvez-
vous insérer dans telle ou telle gazette, dans tel
et tel guide? tout cela ne vaut rien; donnez-moi
tous vos ordres, nous aurons soin que votre éta-
blissement soit connu et « recommandé » jusqu'à
Yokohama et encore plus loin, et par cela, il se
« recommande » et il s'en va sans avoir rien fait;
pourquoi? parce qu'il a qualifié sa propre personne
et son entreprise en injuriant ses concurrents.

On donnerait audience à maint voyageur, s'il
retenait un peu plus sa langue et s'il réfléchissait
qu'il se trouve en face d'une personne pour le
moins aussi instruite que lui, à laquelle on ne
peut pas faire passer un X pour un U. Mais si
ça « prend » seulement une fois sur dix, cela suffit
complètement à ce voyageur.

Un livre d'adresses cosmopolite se recom-
mande pour l'insertion d'annonces et il écrit que
tous les hôtels de premier rang seront désignés
d'un astérisc. Une épreuve y est jointe, afin
de pouvoir s'en convaincre soi-même, dans la-
quelle par exemple pour Bâle les deux premiers
hôtels y figurent sans astérisc, tandis que des
hôtels de troisième rang en ont un, et cela doit
servir de recommandation. Sur quelle ignorance
est-ce qu'il spéculé celui-là?

« Vous couvrez les frais de votre annonce »
(100 fr.) si, par l'insertion, une seule famille sera
engagée à fréquenter votre hôtel », écrit un
autre; mais il n'écrit rien de ce que ses propres
frais pour l'insertion sont déjà couverts peut-être
par la centième partie du montant. Si ce bon-
homme avait envoyé d'avance la célèbre « fa-
mille », de laquelle on peut « gagner » 100 fr. dans
un ou deux jours, alors sa recommandation ne
démontrerait aucune trace de ce qui se nomme
une exagération, mais dans ce cas-ci l'on a droit
d'en penser ce qu'on veut.

Ce qui en tout cas mérite bien d'être men-
tionné c'est que des journaux étrangers écrivent,
poussés d'un « enthousiasme surabondant pour la
Suisse », des éloges outrés, ou ils entrent en
détail dans le texte, sans y être invité, sur tel
ou tel hôtel « très recommandable », afin de pou-
voir, ou bien présenter plus tard le compte, ou
bien pour le moins d'estimer comme devoir mo-
ral que le dit hôtelier fasse parvenir un assez
grand ordre en annonces ou en argent comptant.

(A suivre.)

Allgemeines.

Basel. Zum Sekretär des Verkehrsvereins wurde ge-
wählt Herr Albert Rebsamen von Basel, zur Zeit in London.

Olten. Der Gasthof zum « Halbmund » ist von seinem
bisherigen Besitzer Herrn Franz Cours an Herrn Wirz-
Senn, gegenwärtig zum « Falken » in Solothurn, verkauft
worden. Der Antritt erfolgt am 1. August.

Lucern. Laut « Luz. Tagbl. » hat der Regierungsrath
das Baraque- und das Baccaratspiel verboten.

Brunnen. Hotel und Pension Aufdermaur au Parc er-
öffnet mit 30. Mai.

Axenstein. Grand Hotel Axenstein ob Brunnen ist er-
öffnet.

Rigi-Kaltbad. Dieses Unternehmen ist zufolge eines
Abkommens der Firma Segesser u. Comp. mit den Kredi-
toren der Unternehmung auf andere Grundlage gestellt.
Gemäss diesem Abkommen ist das Anleihen i. Hyp. von
980.000 Fr. in ein Aktienkapital von 588.000 Fr. umge-
wandelt. Das bekannte Kurhotel wird zufolge dessen
ohne Störung weiter betrieben werden. Als Direktor soll
unter Mitwirkung der Familie Segesser, Herr Adolf Ro-
chedieu vom « Grand Hotel » in Monte Carlo (für 1892
und 1893) die verantwortliche Leitung des Hotels über-
nehmen.

Emmenten (Nidwalden). * Hotel und Pension Engel ging
kündlich an Herrn St. Niederberger, mehrjähriger Ober-
kellner im Pfauen in Einsiedeln, über. Herr Niederberger
hat das Hotel mit 26. Mai in Betrieb genommen.

Tessin. Die Hoteliers Christen und Räber in Locarno
haben beschlossen, für eigenen Betrieb und Rechnung
einen Salondampfer zu kaufen. Bis jetzt besorgte eine
italienische Dampfschiffahrt-Gesellschaft den Dienst.

Zürich. Das bestbekannte Hotel « Stadthof » am Bahn-
hof ist von seinem bisherigen Besitzer Herrn J. Schätti
um die Summe von Fr. 340.000 an Herrn Oelschläger-
Brutsch, Gerant des Hotel « Grand Pont » in Lausanne,
verkauft worden. Der Antritt erfolgt am 1. Juli.

Näfels. Herr Xaver Hasler-Schwytzer hat nunmehr
seinen Gasthof z. « Schützenhof » in eigenen Betrieb über-
nommen.

St. Moritz. Das neue Stahlbad wird nächstens vollendet
sein. Das stattlich gebaute Hotel wird am 1. Juli er-
öffnet, die Bäder voraussichtlich schon Mitte Juni.

Romanshorn. Das Gasthaus zum « Engel » wurde von
Hrn. Gabriel Wohlfart in Pacht angetreten.

Horn am Bodensee. Das Gasthaus zum « Stern » ist
kündlich in den Besitz des Herrn Ullr. Stühli übergegangen.

Steckborn. Das Hotel « Krone » ist kündlich in den Be-
sitz der Familie Scherrer-Senn (früher Hotel Bahnhof,
Borschach) übergegangen.

Rheinfelden. Die Badesaison hier hat bereits ihren
Anfang genommen und die verschiedenen Badehotels be-
herbergen schon eine erhebliche Anzahl von Kuranten,
namentlich im Grand Hotel des Salines ist die Frequenz
eine für diese Zeit schon aussergewöhnlich grosse. Die
jährlich sich steigende Frequenz ist nicht nur in der
vorzüglichen Heilwirkung der Bäder, sondern auch in
dem in allen hiesigen Hotels vorhandenen Komfort und
den zweckmässigen Einrichtungen zu suchen. In der
ersten Hälfte Juni wird die Kurmusik wieder mit ihren
täglichen Produktionen beginnen.

Bern. Die internationalen Schnellzüge über die Jura-
Simplon-Bahn (Delle-Delsberg-Basel) sind laut « Bund »,
vom 1. Juli ab wieder gesichert.

Aeschi. Hotel Blümlisalp ist eröffnet.

Biel. Herr B. Buer, vormals « Hotel Metropole » in
Basel, hat den Gasthof zur « Krone » käuflich übernommen
und betreibt denselben seit 15. Mai auf eigene Rechnung.

Meiringen. Eine wesentliche Erweiterung erfährt das
Bahnhof-Hotel des Hrn. Ritschard durch einen grösseren
Anbau, der nebst einigen Fremdenzimmern einen Speise-
und einen Konzert- und Tanzsaal enthalten wird.

Brienl-Rothhorn-Bahn. Die Direktion hat das eidgen.
Eisenbahndepartement ersucht, ihr die sofortige Betriebs-
eröffnung zu gestatten.

Genf. * Das Hotel Metropole wurde letzten Winter voll-
ständig renovirt, nach dem modernsten Style eingerichtet
und mit allen Comfort der Neuzeit ausgestattet.

— Frau Wittve Goldschmidt führt das Hotel Genferhof
auf ihren Namen weiter.

Clarens-Montreux. * L'Hôtel Roy à Clarens a fait l'in-
stallation nouvelle d'un Restaurant en plein air, abrité
d'une tente; c'est la seule installation de ce genre existant
à Clarens et Montreux.

Il est incontestable que manger en plein air pendant
la belle saison constitue le nec plus ultra des jouissances
gastronomiques, on servira à volonté la table d'hôte à de
petites tables séparées.

Vu la proximité du débarcadère, les touristes et ha-
bitants des bords du lac en descendant du bateau 11 h. 45
à Clarens peuvent tout en prenant leur déjeuner à la
fourchette jouir du panorama de Montreux et de toutes
les montagnes qui l'environne. — Le tram électrique
stationnant en face de l'Hôtel pourra ensuite les conduire
facilement à un autre point de la contrée.

Bergbahnen. Mark Twain über die schweizerischen
Bergbahnen. Der berühmte amerikanische Humorist schreibt
über diesen Gegenstand: « Es ist viele Jahre her, dass ich
nicht in der Schweiz gewesen bin. Damals gab es nur
eine Zahnradbahn. Jetzt hat aber jeder Berg hier eine
oder zwei, die ihm wie Hosensträger über den Rücken
laufen. Bald wird der Bauer auf jenen Höhen, wenn er
Nachts ausgeht, eine Laterne mitnehmen müssen, um nicht
über eine Bergbahn zu stolpern, die gebaut worden, seit
er das letzte Mal ausgegangen ist. Ein Bauer, durch des-
sen Kartoffelfeld keine Bahn geht, wird einst so berühmt
werden, wie Wilhelm Tell. »

Im ganzen Médoc sind die Reben erfroren. Die Nach-
richten sind geradezu tröstlos. In den niederen Lagen
sieht es aus, als ob das Feuer Alles verbrannt hätte.
Die höheren Lagen scheinen weniger gelitten zu haben,
doch befürchtet man, was jetzt nicht ganz dahin sei, falle
nach der Blüthe ab.

Nizza. * Das gut und altbekannte Hotel und Pension
Suisse ist nunmehr aus dem Familienbesitz alleiniges Eigen-
thum des zweiten Sohnes Herrn J. P. Hug, bisherigen
Leiters des Geschäfts, geworden. Herr Hug gedenkt das-
selbe in gewohnter Weise fortzuführen und vergrössert und
in neuer Ausstattung am 1. September wieder dem Betrieb
zu eröffnen.

Die Weltausstellung in Berlin und das Gastwirths-Gewerbe.
Das « Berliner Tagebl. » enthält die Subscription von vier
hervorragenden Hotel- und Restaurationsbesitzern im Be-
trage von hunderttausend Mark für den Garantiefond der
Weltausstellung.

Internationale Fremdenliste hoher und höchster Personen.

Genf. * Seine königliche Hoheit der Grossherzog von
Mecklenburg. Seine königliche Hoheit der Erbprinzherzog
von Mecklenburg. Baron von Maltzahn und Exzellenz von
Bülow nebst zahlreichem Gefolge logirten mehrere Tage im
Hotel Metropole.

Lugano. Am 23. ds. vorreiste Ex-Kaiserin Eugenie
nach Lugano, nachdem sie zwei Tage im « Hotel du Parc »
geweilt hatte.

In Vichy wurde für den Grossfürsten Alexis, den
Bruder des Czaren, Wohnung bestellt. Der Grossfürst
soll im Juni eintreffen.

Menton. Sa Majesté le roi Oscar de Suède et Nor-
vège, a passé, venant d'Italie, à Menton à l'hôtel National.

Marseille. S. M. Oscar II. Roi de Suède et Norvège,
en compagnie de S. A. R. le prince Eugène, son fils, M.
le comte de Rosen, premier Maréchal de la Cour, le comte
Wrangel, chambellan, de docteur Egerber et le capitaine
Falkmann, aide de campe, sont arrivés le 16 c. à Marseille
venant de Menton et descendant du Grand Hôtel Noailles.
Ils sont partis le 19 c. pour Biarritz.

In Aix-les-Bains wird dieser Tage Kriegsminister
Freycinet Aufenthalt nehmen.

Meran. Erzherzog Karl Ludwig ist mit seiner Ge-
mahlin, Erzherzogin Marie Theresie eingetroffen.

Karlsbad. Graf und Gräfin Hartenau sind in Karlsbad an-
gekommen. Ebenso die Gräfin Tolstoi mit Töchtern.

Wiesbaden. Es bestätigt sich, dass Minister von Giers
zu einem mehrwöchentlichen Kuraufenthalt hierher kommt.

Homburg. Die Kaiserin Friedrich weilte seit 23. April
hier zum Kuraufenthalt.

Triberg. Die Königin und die Königin-Regentin von
Holland werden im Monat Mai nach ihrem Besuche in
Berlin einen mehrwöchentlichen Kuraufenthalt im Bieinger's
« Schwarzwald-Hotel » zu Triberg nehmen.

Badenweiler. Der Grossherzog und Erbprinzherzog von
Mecklenburg-Schwerin mit Gefolge und Bedienung sind
von Aix-les-Bains zu mehrtägigem Aufenthalt in Baden-
weiler angekommen und im Hotel Römerbad abgestiegen.